

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie d'AVIGNON

Séance publique du : 24 FÉVRIER 2024

DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES

ETAIENT PRESENT(E)S :

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, Mme Catherine GAY, M. Paul-Roger GONTARD, Mme Laure MINSSSEN, M. Fabrice MARTINEZ TOCABENS, Mme Zinèbe HADDAOUI, M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO, Mme Frédérique CORCORAL, M. Sébastien GIORGIS, Mme Isabelle LABROT, M. Julien DE BENITO, M. Jean-Marc BLUY, M. Eric DESHAYES, Mme Isabelle PORTEFAIX, M. Kader BELHADJ, Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMELIERE, Mme Anne-Catherine LEPAGE, Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE, M. Loïc QUENNESSON, Mme Joanne TEXTORIS, M. Cyril BEYNET, Mme Marie-Anne BERTRAND, M. Arnaud PETITBOULANGER, Mme Sylvie MAZZITELLI, Mme Françoise LICHIERE, M. Christian ROCCI, Mme Laurence ABEL RODET, Mme Annick WALDER, Mme Anne-Sophie RIGAULT, Mme Ghislaine PERSIA, M. Paul RUAT, Mme Martine BAREL, M. Arnaud RENOUARD, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Carole MONTAGNAC, M. Jean-Pierre CERVANTES, Mme Annie ROSENBLATT, M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Mme Amy MAZARI ALLEL par Mme Frédérique CORCORAL
Mme Nathalie GAILLARDET par Mme Martine CLAVEL
M. Bernard HOKMAYAN par M. Sébastien GIORGIS
M. Bernard AUTHEMAN par M. Claude NAHOUM
Mme Kamila BOUHASSANE par M. Julien DE BENITO
M. Thierry VALLEJOS par Mme Annick WALDER
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par M. Arnaud RENOUARD
M. Mouloud REZOUALI par M. Jean-Pierre CERVANTES
Mme Christine LAGRANGE par Mme Annie ROSENBLATT

AR préfecture : 084-218400075-20240224-lmc1X0100016e88-DE

Date de télétransmission : 01-03-2024

Date de réception en préfecture : 1 MARS 2024

AVIGNON

Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FÉVRIER 2024

30

CITE EDUCATIVE : Soutien à la réussite éducative – Convention avec la Ligue de l'Enseignement et l'association Coup de Pouce pour la mise en œuvre de clubs Coup de Pouce CLE.

M. NAHOUM

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Pour la 20^{ème} année, la Ville d'Avignon met en œuvre, dans le cadre de sa politique de soutien en matière de réussite éducative, l'action Coup de Pouce CLE (Club de Lecture et Écriture). Il s'agit d'une action de prévention des échecs précoces en lecture et écriture. Elle est destinée à des enfants scolarisés en CP sur différentes écoles situées en zone d'éducation prioritaire et repérés par leurs enseignants comme fragiles dans l'apprentissage de la lecture.

Les objectifs de l'action sont de donner aux enfants qui en ont besoin l'occasion d'une pratique supplémentaire de l'écrit et de solliciter la participation des parents en leur donnant une aide pour les mobiliser et leur permettre de remplir leur rôle de parents d'élèves de CP en ce qui concerne la lecture et l'écriture.

Cette action prend la forme d'un club composé de 5 enfants et animé par le même animateur pendant 3 soirs par semaine de 16h30 à 18h (soit une durée de 1h30) pendant 6 mois, de janvier à juin et d'actions complémentaires autour de la lecture durant la période estivale et/ou à la rentrée de septembre.

L'action est mise en œuvre dans le cadre d'un partenariat étroit entre La Ligue de l'Enseignement et l'association Coup de Pouce.

La Ligue de l'Enseignement est le pilote. Chargée de la mise en œuvre et la gestion de 11 clubs, elle en assure la préparation, la constitution et la gestion des équipes d'animateurs, l'organisation des séances de formation et de régulation, la gestion logistique et le suivi des animateurs.

L'Association Coup de Pouce apporte l'ingénierie nécessaire à la mise en œuvre efficace de ce dispositif.

Elle accompagne ainsi le pilote tout au long de l'année scolaire et assure aussi la formation et l'accompagnement des acteurs (animateurs des clubs, coordinateurs et enseignants), l'apport de ressources et d'outils pédagogiques et de fonctionnement spécifiques aux clubs de chaque programme Coup de Pouce, ainsi que l'appui à l'évaluation et au déploiement du dispositif. Elle met aussi à disposition pour chaque club une mallette pédagogique, des supports et des fascicules.

Il est donc proposé de conclure 3 conventions d'une durée d'1 an sur la base de l'année scolaire, soit jusqu'au 31 juillet 2024, et de soutenir financièrement les associations concernées par l'apport d'une subvention unique pour cette année scolaire :

- Une convention partenariale qui formalise le partenariat entre la Ville et les deux associations et qui fixe les engagements de chacun ;
- Une convention financière entre la Ville d'Avignon et la Ligue de l'Enseignement, avec l'octroi d'une subvention de 50 910 euros ;
- Une convention financière entre la Ville d'Avignon et l'Association Coup de Pouce, avec l'octroi d'une subvention de 5 400 euros.

Les modalités de versement de l'aide proposée sont précisées à l'article 3 de la convention financière avec la Ligue de l'Enseignement, et à l'article 3 de la convention financière avec l'Association Coup de Pouce (conventions jointes en annexe).

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,
Vu les alinéas 3, 4 et 5 de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001,
Vu les trois projets de convention,

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Commission Ville éducative, culturelle, solidaire, sportive et fraternelle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les termes des conventions avec la Ligue de l'Enseignement représentée par sa Présidente ou toute personne physique pouvant s'y substituer et l'association Coup de Pouce représentée par sa Directrice Générale ou toute personne physique pouvant s'y substituer;

- **ACCORDE** les subventions proposées au titre des conventions bilatérales : 50 910 € pour La Ligue de l'Enseignement et 5 400 € pour l'Association Coup de Pouce ;

- **IMPUTE** ces dépenses au chapitre 65, compte 65748, fonction 518 ;

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer les conventions et tous les documents à intervenir.

ADOPTE

Se sont abstenus : Mme Anne-Sophie RIGAULT, M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI,
M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOUARD, Mme Murielle MAGDELEINE,
Mme Carole MONTAGNAC

N'a pas participé au vote : M. Eric DESHAYES.

Le Maire

Mme Cécile HELLE



Le Secrétaire de Séance

Mme Nathalie GAILLARDET

PARVENU A LA PREFECTURE LE 1 MARS 2024

ACTE PUBLIE LE 12 MARS 2024